



# AVS / AESH

## RETOUR SUR

### UNE AGRESSION SOCIALE !!!

AVS jusqu'à maintenant une mission précaire, mais avec la promesse que cela changerait..

Après les luttes des personnels, de certaines organisations syndicales, et des fédérations de parents d'enfants handicapés, le 24 juin 2014 le nouveau décret fondant la « mission des AESH » (Accompagnant d'Enfants en Situation de Handicap) est publié !

## Et là Stupeur !!!

Alors que nous revendiquions la création d'un vrai statut, avec formation et pérennisation des personnels, ce décret maintient de façon intolérable les personnels dans une précarité accrue !

A savoir :

- Baisse de la quotité de service de 75 à 65 %
- Étalement du calcul de la rémunération de 36 à 39 semaines !
- Maintien en CDI au bout de 6 ans de service et non pas création d'un vrai métier de la fonction publique.
- Reconnaissance d'une qualification de niveau V ( CAP) au lieu du niveau IV (Bac) réclamée par tous ! Et donc la rémunération la plus basse de la fonction publique....

En réalité l'institution s'est moquée de nous ! De plus elle a trompé les personnels lors de la signature de ces nouveaux contrats déclarant seulement que le nom avait changé.

#### **NOUS REVENDIQUONS :**

- *La titularisation et la formation de tous les AVS et AESH sans conditions*
- *La possibilité de signer des contrats temps pleins*
- *La création d'un statut d'AVS reconnu de catégorie IV*
- *Une revalorisation des salaires*

Ce nouveau décret, dans son écriture actuelle, n'est pas à la hauteur de l'enjeu social. Il n'offre, une fois de plus, qu'un avenir très limité et précaires aux femmes et aux hommes qui exerceront le métier d'AESH. Nous sommes dans le schéma tristement classique du métier féminin :

**dévouement maximum pour rémunération minimum.**

**POUR DEFENDRE NOS DROITS,  
POUR LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL QUE NOUS ACCOMPLISSONS,  
TOUS EN GRÈVE**

**LE 25 NOVEMBRE 2014**

**RASSEMBLEMENT  
DEVANT LE RECTORAT D'AMIENS  
MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 11 H 00**